P1

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

**Société Industrielle Laitière du Léon**
**"SILL"**
**Société Anonyme au capital de 8 067 500 FRANCS**
**Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN**
**RCS BREST B 636 220 220**

-=-=-=-=-=-=-

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DU 22 MAI 1993

## EXTRAIT DE PROCES - VERBAL

Le 22 mai 1993 , à 10 heures,

Les administrateurs se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean LEON, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gilles FALC'HUN, Directeur Général Adjoint,
- Monsieur René LEON, Directeur Général,
- Monsieur François TOURNELLEC, Administrateur,
- Mademoiselle Geneviève FALC'HUN, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de la majorité des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Deux membres du Comité d'Entreprise assistent également à la réunion.

Monsieur LEMOINE Jean Yves , Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Louis TANGUY, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

J.L

Monsieur Jean LEON préside la réunion assisté de Monsieur Gilles FALC'HUN qui remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- .....

- .....,

- Décès d'un administrateur,

-Pouvoirs en vue des formalités.

Il présente et commente les comptes et fait un exposé sur la marche de la société.

Sont ensuite soumises au Conseil les communications du Commissaire aux comptes prescrites par l'article 230 de la loi du 24 juillet 1966.

Diverses questions et explications sont ensuite échangées.

Enfin, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION**

.....

**DEUXIEME RESOLUTION**

.....

**TROISIEME RESOLUTION**

.....

J.L

**QUATRIEME RESOLUTION - Décès d'un administrateur**

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de Monsieur Gilles FALC'HUN, Administrateur, le 24 janvier 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION - Pouvoirs en vue des formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

**Mr Jean LEON**

Certifié conforme

Société Industrielle Laitière du Léon
"SILL"
Société Anonyme au capital de 8 067 500 FRANCS
Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN
RCS BREST B 636 220 220

-=-=-=-=-

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DU 16 JUIN 1993

## EXTRAIT DE PROCES - VERBAL

Le 16 Juin 1993, à 11 heures,

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social à l'issue de la réunion ayant procédé au renouvellement du mandat de certains d'entre eux.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur LEON Jean,
- Monsieur LEON René,
- Monsieur Gilles FALC'HUN,
- Mademoiselle Monique FALC'HUN.

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion deux membres du Comité d'Entreprise.

La séance est présidée par Monsieur Jean LEON, qui rappelle l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR

- Réélection d'un Président du Conseil d'Administration,
- Réélection d'un Directeur Général,
- Réélection d'un Directeur Général Adjoint.
- Pouvoirs en vue des formalités,
- .....

J.L

- .....

Monsieur Le Président fait remarquer que les fonctions auxquelles il a été réélu par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 juin 1987 sont arrivées à expiration. Il demande, en conséquence, au Conseil de se prononcer sur sa situation.

Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION**

Le Conseil reconduit pour la durée de son mandat d'administrateur, les fonctions de Président de Monsieur Jean LEON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur Jean LEON s'étant abstenu conformément à la loi.

Monsieur Le Président remercie le Conseil d'Administration de la confiance qu'il lui a renouvelée en le reconduisant dans ses fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Le Président fait remarquer au Conseil que les fonctions de Directeur Général de Monsieur LEON René et les fonctions de Directeur Général Adjoint de Monsieur Gilles FALC'HUN sont arrivées à expiration, et il demande au Conseil de se prononcer sur leur renouvellement.

Après discussion, la résolution suivante est mise aux voix :

**DEUXIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration décide de nommer, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur René LEON :

- Monsieur Gilles FALC'HUN
Demeurant à 29860 BOURG BLANC - LE BREIGNOU

pour la durée du mandat du Président.

Par ailleurs, le Conseil décide de ne pas réélire de Directeur Général Adjoint, Monsieur FALC'HUN Gilles qui occupait cette fonction, ayant été nommé comme Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



J.L

**TROISIEME RESOLUTION - Pouvoirs en vue des formalités**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

.....

**CINQUIEME RESOLUTION**

.....

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

**Mr Jean LEON**

Certifié conforme

**Société Industrielle Laitière du Léon**
**"SILL"**
**Société Anonyme au capital de 8 067 500 FRANCS**
**Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN**
**RCS BREST B 636 220 220**

-=-=-=-=-

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

## DU 16 JUIN 1993

## EXTRAIT DE PROCES - VERBAL

## APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1992

Le 16 juin 1993 , à 10 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean LEON, Président du Conseil d'Administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée générale, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Gilles FALC'HUN

- Monsieur René LEON

M.H

M.F. J.L

R

Monsieur LEMOINE Jean Yves Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Monsieur TANGUY Louis, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le bureau désigne pour secrétaire : Monsieur Marcel HASCOET.

Les membres du Comité d'Entreprise, assistent à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 67 795 actions sur les 80 675 formant le capital social et ayant le droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour autres que celles relatives à l'approbation des conventions visées par l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,

- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes accompagnée de l'avis de réception,

- la feuille de présence.

Il dépose également :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 1992,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes,

- le texte du projet de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sont tenus à



M.F. J.L

la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport du Commissaire aux Comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- .....

- .....

- .....

- .....

- .....

- .....

- .....

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'administrateurs démissionnaires,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, présente à l'assemblée le compte de résultat, l'annexe et le bilan.

Est ensuite donnée lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

M.F. J.L

 RL

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

.....

**DEUXIEME RESOLUTION**

.....

**TROISIEME RESOLUTION**

.....

**QUATRIEME RESOLUTION**

.....

**CINQUIEME RESOLUTION**

.....

**SIXIEME RESOLUTION**

.....

MF JL

SEPTIEME RESOLUTION - **Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'administrateurs démissionnaires**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission, à compter de ce jour, de :

- Monsieur TOURNELLEC François,

- Mademoiselle FALC'HUN Geneviève,

de leurs fonctions d'administrateurs,

nomme, en qualité de nouvel administrateur de la société, à compter de ce jour :

- Mademoiselle Monique FALC'HUN
Demeurant à 29850 GOUESNOU - KERDIDRUN

Née le 11 février 1958 à Brest

pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Monique FALC'HUN fait savoir qu'elle accepte son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION - **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MF J.L FC

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire

Bon Pour Acceptation
des Fonctions
d'administrateur